



Avril 2024

**Concerne la reconnaissance des chiens de protection cantonaux pour la protection des alpages.**

Lors de la séance du 15 avril, les éleveurs valaisans ont appris que dorénavant, les alpages protégés par des chiens cantonaux ne seront pas considérés comme protégés à 100%. C'est-à-dire que les moutons attaqués par des loups sur des alpages protégés par des chiens cantonaux ne seront plus indemnisés à 100%. De plus, ces bêtes ne seront pas comptabilisées dans les décomptes d'animaux de rentes tués par le grand prédateur.

Cela est inadmissible d'autant plus que la Confédération n'est actuellement pas capable de nous fournir des chiens fédéraux. Il y a un manque de chiens sur tout le territoire suisse et les éleveurs valaisans ont dû trouver des solutions par leur propre moyen pour protéger leurs alpages. Il est impératif que la Confédération reconnaisse ces chiens cantonaux et que les alpages valaisans protégés par ces chiens reconnus par le canton du Valais soient déclarés comme 100% protégés.

D'autre part, il faut continuer la régulation sur le territoire suisse afin de baisser la pression exercée par le loup sur les troupeaux. La régulation du loup permet de stabiliser le nombre de chiens de protection à une quantité admissible dans la cohabitation avec les touristes notamment.

Merci pour votre soutien

Meilleures salutations

Comité AEOC